

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

023

SEANCE DU 31 MAI 2011

Le trente et un mai deux mille onze à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PERE, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur la convocation du maire.

Présents : BATARD Alban, BOIDRON Dominique, BOSSARD Dominique, BOURIAUD Jean-Pierre, CHAUVET Raymonde, DE L'ESTANG DU RUSQUEC Edwige, DEVY Emmanuelle, FOREST François, GUERIN Joël, JOURDAIN-AVERTY Isabelle, LEAUTE Gaëtan, LEMASSON Yves, MERLET Vincent, ROSSETTI Lionel, RICHARD Annie, ROGER Claire, THEPENIER Denis.

Absents Excusés: Mme Martine HOUDAYER donne pouvoir à Mme Annie RICHARD
Mme Françoise VOYAU donne pouvoir à Mme Claire ROGER
Mme Joëlle BERTRAND donne pouvoir à Mme Raymonde CHAUVET
Mme Andrée BAUDRU

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François FOREST, maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance. M. Jean-Pierre BOURIAUD est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 119 avril 2011

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

DE-2011-04-01 CONTRAT D'AFFERMAGE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT – AVENANT N°2

La Commune de PORT SAINT PERE a signé avec la société GDF-SUEZ ENERGIE SERVICES - COFELY (groupe GDF-SUEZ), en juillet 2006, un contrat d'affermage pour la délégation de son service public d'assainissement pour une durée de 12,5 ans soit jusqu'en décembre 2018.

Dans le cadre de la réorganisation du groupe GDF-SUEZ et notamment la spécialisation des différentes filiales, GDF-SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY (spécialiste climatique) a souhaité rencontrer la Commune de PORT SAINT PERE afin d'envisager le transfert dudit contrat à la société LYONNAISE DES EAUX du groupe GDF-SUEZ, spécialisée dans les métiers de l'eau. Cette réorganisation implique que notre fermier disposera de moins en moins de moyens humains et techniques pour assurer le contrat.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal, le contenu de l'avenant n°2 qui précise que le contrat sera transféré et qu'il n'en résultera aucune modification des garanties professionnelles et financières ainsi que des conditions d'exécution du contrat ; et les droits et obligations du délégataire à l'égard de la collectivité demeureront inchangés.

Cela étant dit, si les conditions du contrat restent inchangées, les moyens humains et techniques mis à disposition par LYONNAISE DES EAUX, seront eux supérieurs, donc nous pouvons attendre de cet avenant un meilleur service pour un coût équivalent.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'avenant n°2 au contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif des eaux usées tel que présenté et qui prendra effet au 1^{er} juillet 2011.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

024

Le second semestre 2011, avec le démarrage des travaux de la nouvelle station d'épuration sera également employé à travailler avec la LYONNAISE DES EAUX, à la rédaction d'un nouvel avenant qui prendra en compte les coûts d'exploitation de la future station. La Commune sera conseillée par les services de la DDTM dans le cadre de son assistance au suivi du contrat d'affermage.

Signé le : 09/06/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110609-DE-2011-04-01-DE
Date de réception de l'accusé : 09/06/2011 à 14:51

DE-2011-04-02 RENOUELEMENT DE LA STATION DU BOURG – ECHANGE FONCIER POUR LA REALISATION DE LA VOIRIE D'ACCES AUX OUVRAGES DE TRAITEMENT

Dans le cadre des levés topographiques pour le bornage du site de la station et des divisions de parcelles pour la voirie d'accès au site de la station, des incohérences entre le cadastre et le terrain ont été révélées. Afin de régulariser cette situation, il a été décidé de procéder à des échanges de parcelles entre l'indivision LAMBOURG et la commune de PORT SAINT PERE de la façon suivante :

Propriétaire actuel indivision LAMBOURG		Contre	Propriétaire actuel Commune	
D1910	0a21ca		D1909	1a51ca
D1912	0a74ca		D1925	0a71ca
D1923	0a42ca		Total	2a22ca
Total	1a37ca			

La commune estime la valeur des parcelles échangées à 94,85 € (selon prix d'achat soit : 1a51 x 0,15 €/m² et 0a71ca x 1,20 €/m²)

Après présentation de ce dossier aux membres du Conseil Municipal, ceux-ci, à l'unanimité :

- ACCEPTENT l'échange des parcelles suivantes : D 1909 et D 1925 pour une surface de 2a22ca estimée à 94,85 € contre les parcelles D1910, D1912, D1923 pour une surface de 1a37ca. La commune de PORT SAINT PERE accepte l'échange de parcelles sans compensation, ni soulte. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Signé le : 09/06/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110609-DE-2011-04-02-DE
Date de réception de l'accusé : 09/06/2011 à 14:51

Avancement du dossier de la future station d'épuration du bourg :

Cet échange permettra l'accès au site de la future station. Les parcelles ainsi acquises et échangées sont aujourd'hui terre agricole. Le groupement d'entreprise en charge de ce projet débutera par la réalisation de travaux de voirie avec l'intervention des concessionnaires de réseaux en tranchée commune sur l'accotement côté haie sur la première partie puis côté opposé au site après le virage de la voirie.

Sous réserve de l'avis favorable du service incendie, le Permis de Construire de la station pourrait être délivré au plus tard le 15 juin 2011 ce qui permettrait un démarrage des travaux par :

- 20 juin 2011 : travaux de voirie avec RDV sur site pour implantation
- 27 juin 2011 intervention des concessionnaires de réseaux en tranchées communes
- 12 mois de travaux incluant les tests sur ouvrages et réseaux

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PORT SAINT PERE

025

Le groupement d'entreprise a en partenariat avec la commune réalisé un panneau de communication sur les travaux de la station qui sera exposé dans le hall d'entrée de la mairie et pourra être utilisé lors de réunions d'information au public /riverains.

Afin de préserver la route communale, il serait souhaitable de prendre un arrêté municipal limitant la vitesse à 30km/h à l'approche des villages des Gondornières et du Grand Fief. De plus, un procès verbal sera réalisé afin de constater l'état de la route avant les travaux et permettre de définir l'usure de celle-ci après les travaux.

DE-2011-04-03 RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE CESSION DU CHEMIN DE BRIORD

La commune de PORT SAINT PERE a décidé par délibération du 15 mars 2011 la mise à l'enquête publique de la cession du chemin de Briord pour la période du 18 avril au 2 mai 2011.

Ce chemin dessert des parcelles appartenant à Monsieur Patrick MARCHANDISE (B 1735 et B 1456) et à Monsieur Claude BRUNETEAU (B1733) ou l'indivision BRUNETEAU (B 1730). Par le passé, Monsieur Patrick MARCHANDISE a déjà acquis un tronçon du chemin de Briord (B 1971) en 1985 et un second (B 2085) en 2008. Reste de ce chemin un petit tronçon sans intérêt pour la commune et le public ; pouvant intéresser deux acquéreurs :

- M. Claude BRUNETEAU, exploitant des parcelles agricoles limitrophes.
- M. et Mme Patrick MARCHANDISE, riverain

Monsieur GUERIN a été désigné en tant que Commissaire-enquêteur et celui-ci souligne que Monsieur MARCHANDISE a d'autres accès pour l'entretien de son moulin.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'enquête rédigé par le commissaire enquêteur qui étant élu ne participera pas au vote.

Après discussion, les membres du conseil municipal, par 18 voix pour et une abstention :

- ACCEPTENT de céder le dernier tronçon du chemin de Briord à Monsieur Claude BRUNETEAU au prix de 0,1858 €/m².
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision. Les frais de Notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Signé le : 09/06/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110609-DE-2011-04-03-DE
Date de réception de l'accusé : 09/06/2011 à 14:51

DE-2011-04-04 APPROBATION DU CHOIX DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de son programme de travaux de voirie pour l'année 2011, la Commune de PORT SAINT PERE a lancé le 9 mai 2011 une consultation pour les travaux suivants :

Curage de fossés :

- 3 entreprises consultées : BREHARD TP, MABILEAU T.P et 2.L.T.P.
- 3 offres remises : BREHARD TP, MABILEAU T.P et 2.L.T.P.

Après analyse, il ressort que l'offre de l'entreprise 2.L.T.P de Nantes d'un montant de 4.106,00 € HT soit 4.910,78 € TTC est la mieux-disante.

Reprofilage – réfection trottoirs – enduits d'usure et purges :

- 6 entreprises consultées : BREHARD T.P, BRETHOME, COLAS Centre Ouest, SCREG Ouest, MABILEAU T.P. et EUROVIA

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PORT SAINT PERE

026

- 4 offres remises : BREHARD T.P, BRETHOME, COLAS Centre Ouest et MABILEAU T.P. (SCREG Ouest et EUROVIA ont transmis une lettre s'excusant de ne pouvoir faire une offre)

Après analyse, il ressort que l'offre de l'entreprise BRETHOME (tranche ferme et conditionnelle) d'un montant de 89.246,12 € TTC est la mieux-disante.

Point à temps automatique :

- 6 entreprises consultées : BREHARD T.P, BRETHOME, COLAS Centre Ouest, SCREG Ouest, MABILEAU T.P. et EUROVIA

- 3 offres remises : BREHARD T.P, COLAS Centre Ouest et MABILEAU T.P. (SCREG Ouest et EUROVIA ont transmis une lettre s'excusant de ne pouvoir faire une offre)

Après analyse, il ressort que l'offre de l'entreprise BREHARD T.P. d'un montant de 10.950,00 € HT soit 13.096,20 € TTC est la mieux-disante.

Signalisation peinture :

- 3 entreprises consultées : Sarl ACCES ATLANTIQUE, Ets CREPEAU et Sté LESOURD

- 3 offres remises : Sarl ACCES ATLANTIQUE, Ets CREPEAU et Sté LESOURD

Après analyse, il ressort que l'offre de la Société LESOURD d'un montant de 3.005,00 € HT soit 3.593,98 € TTC est la mieux disante.

Fourniture de matériaux :

- entreprises consultées : POINT P, FRANS BONHOMME, DOCKS INDUSTRIES, ALLAIRE Michel

- offres remises : POINT P, FRANS BONHOMME, DOCKS INDUSTRIES, ALLAIRE Michel

Après analyse, il ressort que l'offre de la FRANSBONHOMME est la mieux disante, pour un montant de 4.946,28 € H.T soit 5.915,75 € TTC.

Après présentation des différentes décisions de la commission, le Conseil Municipal APPROUVE le choix de celle-ci.

Signé le : 09/06/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110609-DE-2011-04-04-DE
Date de réception de l'accusé : 09/06/2011 à 14:51

DE-2011-04-05 VENTE TERRAINS « SECTEUR DES GRANGES »

La commune dispose d'un terrain cadastré section D N° 1332 p, d'une superficie de 1940 m² sur le secteur des Granges, inclut dans le périmètre de l'opération d'aménagement.

Monsieur le Maire, informe les élus que la vente de ce terrain peut se faire dans les mêmes conditions que les autres propriétaires, c'est-à-dire une vente au profit de FRANCELOT au prix de 25 € / m².

Après discussion, les membres du Conseil Municipal :

- DONNENT leur avis favorable à la vente du terrain communal au profit de FRANCELOT aux conditions financières de 25 €/m²
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Maire, informe les élus que les travaux de viabilisation pourraient commencer prochainement.

Signé le : 09/06/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110609-DE-2011-04-05-DE
Date de réception de l'accusé : 09/06/2011 à 14:51

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

027

QUESTIONS DIVERSES

DE-2011-04-06 SUBVENTION SEJOURS DECOUVERTE

La Commune a été saisie d'une demande du Collège de Bellestre pour une aide financière à la participation d'une élève domiciliée sur PORT SAINT PERE, au championnat de France UNSS Escalade organisé à Gemozac (17).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DONNE un avis favorable au versement d'une subvention de 26,50 € / élève pour cette compétition. Cette somme sera inscrite au budget général à l'article 65743.

Signé le : 09/06/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110609-DE-2011-04-06-DE
Date de réception de l'accusé : 09/06/2011 à 14:51

DE-2011-04-07 BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 : VIREMENT DE CREDIT

Pour la réalisation d'écritures d'ordre, il convient de procéder à un virement de crédit comme suit :

Chapitre	Compte	Nature	montant
023	023	Opération ordre	3.600,00 €
012	6413	Opération réelle	- 3.600,00 €

Après présentation, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le virement de crédits tel que présenté
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision

Signé le : 15/06/2011
Date de réception de l'accusé :

EMBAUCHE DES SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUE ET CAMPING

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vu de pourvoir aux remplacements d'été, la commune va procéder à l'embauche de saisonniers de la façon suivante :

Services Techniques : DEVY Fabien Juillet et Août 2011
 BATARD Amaury Juillet et Août 2011

Camping : entretien et régie de recettes : MORISSON Chloé Juillet et Août 2011
 BONDU Juliette Juillet 2011
 CHAUVET Marion Août 2011

DOMMAGE OUVRAGES – BATIMENT MAIRIE

Suite à la constatation de malfaçons ou de dysfonctionnements, la commune à déposé un dossier de sinistre auprès de GROUPAMA au titre de l'assurance Dommage-Ouvrage. Le cabinet d'expertise SARETEC est intervenu le 24 mai 2011, pour analyser l'ensemble des problèmes recensés sur le bâtiment de la Mairie.

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PORT SAINT PERE

M. Jean-Pierre BOURIAUD, présent lors de ce rendez-vous, informe les élus des premiers constats, dans l'attente du rapport d'expertise.

028

DELEGATION ADJOINT De plus, une nouvelle déclaration devra être déposée auprès de GROUPAMA pour des problèmes sur le réseau électrique notamment dans le hall d'accueil, ainsi que sur le multi-accueil, suite à des infiltrations d'eaux.

RAPPORT SUR L'EAU

Monsieur le Maire, présente aux élus le rapport rédigé par l'A.R.S. (Agence Régionale de la Santé) qui assure par analyses régulières de la bonne qualité de l'eau potable de notre secteur. Ce rapport peut-être consulté à tout moment auprès du secrétariat de la mairie.

Monsieur le Maire demande à chaque membre du bureau municipal de faire le point sur les dossiers relevant de leur délégation.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 17 juin 2011 à 20 heures pour la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Ce conseil sera suivi d'un débat sur l'orientation souhaitée des élus en matière de logements sociaux sur la commune, ainsi que l'achat de l'immeuble de la poste.